

Le Nord

ADMINISTRATION de la "CROIX DU NORD" BUREAU D'ANNONCES
15, rue d'Anglet, 15 LILLE 1, rue des Sept-Agnes, 1, Grand'Place

CONDITIONS	PUBLIÉ
Par la Poste, Un An. 20 francs.	Annances. la ligne 0.40
Six Mois. 10	Reclames. 0.75
Trois Mois. 5	Ventes-diverses. 1.00
Le premier non limité et étranger, port en sus	Chronique locale. 4.00

TEMPÉRATURE

LILLE, le 1^{er} mars.

Minimum, nuit, couvert. 0-3
Surface de sol, 5 h. du matin. 4-6
A 1 mètre de profondeur. 3-6
Du soir à l'aube. 3-6
Maximum, jour, couvert. 10-2
— au soleil. 10-2

Etat hygrométrique (à 8 h. m.) 0-90
Etat du ciel : Nuageux.
Direction du vent : N.
Bourrasques. — Le 1^{er} mars (à 8 h. m.) la pression était de 792. Le 2 mars (à 8 h. m.) la pression est de :

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

L'ATTENTAT CONTRE M. LEROY-BEAULIEU

Le Président. — Nous devons interrompre la discussion en cours pour donner la parole à M. Paul Beauregard, pour une question au ministre de l'Intérieur qui l'écoute.

M. Paul Beauregard. — Je désire questionner le ministre de l'Intérieur au sujet d'un incident lamentable qui vient de se produire dans la circonscription de Montpellier, au sujet des élections d'aujourd'hui. M. Pierre Leroy-Beaulieu. — Jeudi soir, annonce le « Nouvelliste de Lyon », M. Leroy-Beaulieu a été l'objet d'une tentative criminelle qui n'est pas la première. Il a eu l'avant-bras brisé par une balle de revolver. Nous sommes à deux jours de l'élection, dans ces conditions l'événement ne peut être considéré que comme un attentat.

Je demande quelles mesures le gouvernement compte prendre en présence de pareil événement.

M. Clemenceau. — D'après les dernières dépêches que j'ai reçues du préfet, M. Leroy-Beaulieu qui sortait d'une réunion électorale dans les alentours de Montpellier, a été victime d'une agression criminelle.

On ignore encore si le fait est celui d'un vulgaire malfaiteur ou d'un individu poussé par la passion politique.

Le préfet annonce que des précautions ont été prises : dans les cinq ou six communes où des troubles pourraient se produire dimanche, pour faire respecter la liberté des élections. Des gendarmes sont envoyés dans ces communes.

D'autre part une enquête est ouverte sur l'acte criminel lui-même, que tous les jours nous pouvons constater.

M. Paul Beauregard. — Je constate que le fait est bien tel que nous l'avons indiqué.

A l'extrême gauche. — C'est une manœuvre électorale.

M. Garnaud. — Ce n'est que cela.

M. Paul Beauregard. — Je constate de nouveau que le préfet de l'Hérault confirme ce que j'ai dit et que le regret d'annoncer à la Chambre, le ne vous qu'applaudir aux mesures prises par ce fonctionnaire et à l'espérance que le gouvernement aura pu prendre toutes les précautions propres à assurer le libre exercice du droit des électeurs.

Voix diverses. — A lundi ! A vendredi !

M. Paul Beauregard. — Nous demandons à la Chambre de ne pas interrompre l'interpellation d'aujourd'hui, mais de la continuer lundi.

M. Klotz. — La Commission des douanes prie la Chambre de modifier l'ordre des travaux déjà fixé par elle, en renvoyant l'interpellation à vendredi et en maintenant à son ordre du jour de lundi les projets relatifs aux tarifs de douane sur les maïs et les grains étrangers.

Le maintien de l'ordre du jour est voté par 246 voix contre 207.

La séance est levée à 6 h. moins 20.

VIENT DE PARAITRE

Les dangers de l'école sans Dieu

DE
Mgr Delamare
Traité de 16 pages, grand in 8°

L'exemplaire, 0,40 ; franco, 0,45
PRIX POUR LA DIFFUSION :
40 exemplaires, 0,40 ; franco, 0,50
50 — 1,50 — 2,50
100 — 2,50 — 3,50
200 — 4,00 — 5,50
1000 — 12,50 — 18,00

FEUILLETON N° 29

DANS L'ENGRENAGE

par Jeanne de Coulomb

— Moi aussi, reprit l'étrangère d'une voix enveloppante où tremblait une angoisse que le rêve de vous voir heureux, et de nouveau sous la protection d'un époux, et quand je croyais mon beau projet sur le point de réussir, je me suis heurtée à l'une de ces laideurs de la vie dont tout à l'heure je vous parlais.

— Je ne vous comprends pas.

— Ne me forcez pas à m'expliquer ! Vous souffririez trop !

— Peu importe ! Je veux savoir ce que vous me cachez et juger en toute connaissance de cause.

— Vous en avez trop dit pour vous taire. Qu'avez-vous appris sur le compte du marquis de Bandon ?

— Ce que j'ai appris, personne ne le saura jamais ! J'ai acheté le secret à celui qui le détenait pour qu'il n'en puisse faire un méchant usage. Et ce secret sera resté enseveli dans mon cœur, si je ne vous avais vu courir vers un danger que je redoutais pour vous !

— Elle essaya de prendre la main de Ghislaine ; la jeune femme la repoussa.

— Si vous voulez m'écrire une souffrance, jeta-t-elle les dents serrées, il faut

LES HISTOIRES du 43^{me} de ligne (4)

XIII Pour les riches

Vous connaissez le refrain hurlé à tout bout de chant par les fumistes de la Société maçonnique des Conférences populaires dans l'armée dont le fr. Wellhoff est le délégué général pour le Nord : — Il faut démocratiser l'armée. Il ne doit plus y avoir de différence dans le rang entre un fils d'ouvrier et un fils de bourgeois. Egalité pour tous !

C'est ce qu'en un langage plus pittoresque le fr. Bernache-Assolant, capitaine de la Compagnie Ghetto du 43^e, exprimait dans une allocution à ses hommes le 14 juillet dernier :

— Oui la République nous a donné l'égalité : ainsi, nous sommes tous égaux devant une chope de six centimes.

Admirer, en passant, la haute portée intellectuelle et la dignité de caractère des subalternes maçonniques de Wellhoff au 43^e. Comme disait le soldat Henicot, nos officiers francs-maçons sont « étrillés sur le volet ».

Mais il y a loin de la théorie à la pratique. En réalité la protection de Wellhoff et les passe-droits qui s'en suivent s'étendent surtout aux fils de bourgeois, juifs, francs-maçons.

Ils s'étendent même parfois aux fils de bourgeois plus ou moins réactionnaires ; car notre Hébreu est émettante. Il aime à épater en donnant des preuves de sa puissance. Et puis, il est bon de se faire des obligés dans tous les camps. On ne sait jamais ce qui peut arriver.

C'est ainsi qu'en mai 1905, le soldat Des... secrétaire du trésorier, s'avisa de demander une permission de 30 jours pour aller faire un voyage... en Grèce.

Refus du capitaine. Refus du commandant.

L'amateur excursionniste n'en voulait pas démordre pour cela. Sachant qu'il valait parfois mieux s'adresser au bon Dieu qu'à ses saints, il fit sa demande au « Colonel civil ».

Le lendemain soir, la permission était accordée et le soldat Des... revêtait la tenue bourgeoise pour aller étudier le champ de bataille de Marathon.

Je sais bien que d'aller en Grèce, ce n'est pas la mer à boire. Il suffit de la traverser.

Je sais aussi qu'on déjeune très bien pour deux dragmes chez Pélépides, le chef du buffet de Corinthe et que moyennant dix dragmes par jour on est parfaitement traité à tel hôtel d'Athènes.

Il n'en est pas moins certain qu'il faut disposer d'une somme assez rondelette pour se payer cette balade sous le beau ciel d'Hellade. Ce n'est sûrement pas en faveur du fils d'un mineur ou d'un trieur de déchets que le piston Wellhoff a marché dans cette circonstance.

D'où il faut conclure que si tous sont égaux devant une « chope de six centimes », selon l'ineffable fr. Bernache, la même égalité est plutôt problématique devant les bourgeois.

Autres exemples d'inégalité.

Voici le juif Ch... dont le père n'est pas pris de demander son inscription au bureau de bienfaisance.

Un coup de piston le fait passer de la garnison de Saint-Germain où il s'embaillait au 43^e, la « terre promise » d'Israël.

A peine arrivé il a ses petites et grandes entrées chez le colonel... qui lui donne des poignées de main à chaque rencontre.

Nous pourrions conter par centaines de ces historiettes dont il faut se hâter de rire pour n'avoir pas à en pleurer.

N'est-ce pas lamentable en un tel état d'avalanche par le fait d'intrusions sectaires et par le crime d'une poignée d'arrivistes capables de toutes les faiblesses et de toutes les hontes pour ramper aux honneurs et aux profits.

Il y a beaucoup de bons officiers dans

Trêve d'excuses !. Poursuivez !.

Hilda baissa encore la voix ; les murs eux-mêmes ne devaient-ils donc pas entendre la mortelle confidence ?

— Le jeune comte de Bandon, à court d'argent et se trouvant, un jour, seul, dans le cabinet de M. Alban, le banquier, jeta à celui-ci un chèque de deux cent mille francs sur la Banque de France !

Ghislaine bondit !. Accrochée à la cheminée, les traits convulsés, elle balbutia :

— Ce n'est pas vrai !. Philippe n'a jamais commis une action aussi basse !

Involontairement, Hilda s'était levée et reculée : un éclair brilla dans ses yeux verts.

— Vous mettez ma parole en doute. Je vous fournirai des preuves, s'il le faut.

— Oui, je les exige. Mon mari a pu avoir de graves torts envers moi, mais c'est un honnête homme !. Jamais je ne croirai de lui une chose pareille !.

Sans mot dire, la dame de compagnie quitta le salon.

Restée seule, Ghislaine se mit à marcher de long en large, comme une bête fauve qui cherche dans une cage une issue pour s'évader, retourner aux libres espaces.

Non, répétait-elle. Cette femme me trompe. Bernard a raison. C'est une ennemie que j'ai chez moi. Je vais la confondre et la chasser. On forge tout ce qu'on veut. Ce qu'elle me montrera sera faux... faux comme elle !. On veut me faire chanter, mais je ne serai pas entre leurs mains !. Philippe n'est pas coupable !. Je résisterai. Philippe n'est pas coupable !. Je le sens... On le calomnie pour l'éloigner de moi !.

Le retour d'Hilda interrompit ce soliloque : la dame de compagnie tenait à la main une lettre cachetée d'armoiries.

Ghislaine la lui arracha presque ; et cachet, elle le reconnut, c'était le sien ! étoile de Bandon ! Quant à la grande écriture, baptême et appellation de l'adresse, c'était celle de son beau-père qui se servait toujours d'une plume d'oie. Le timbre de la poste indiquait que la missive avait douze ans de date.

La jeune femme enleva la lettre de l'enveloppe ; elle reconnaissait aussi le papier gris, celui sur lequel le marquis de Bandon lui avait écrit le jour de son mariage, pour lui exprimer ses regrets d'être retenu au logis par ses infirmités.

A n'en pas douter, la lettre était authentique. Que contenait-elle ?

Les mains de Ghislaine tremblaient tout en lisant :

« Monsieur, vous n'avez pas voulu me recevoir, vous me forcez donc à venir, par écrit, vous supplier de ne déposer aucune plainte contre mon malheureux fils... Égaré par la pensée d'une dette de jeu qu'il devait payer dans les vingt-quatre heures, et dont il n'osait me faire l'aveu, il a eu un moment de folie... Cette heure d'oubli, j'emploierai toute ma fortune à la réparer. Je venrai mes terres, hypothéquerai mes maisons, je me dévouerai à modestes rentes pour vous désintéresser entièrement, mais laissez-moi au moins l'honneur !. Ne traitez pas mon vieux nom devant les tribunaux... Vous avez un fils... Songez à la douleur que vous éprouveriez de le voir assis au banc des accusés...

La lettre échappa des mains de Ghis-

Tous les « bons fricots » sont pour lui ! exemptions de revue, de marches, de corvées, etc. Il obtient une permission de 30 jours sans qu'on sache pourquoi, car il n'a jamais fait que « tirer au flanc ». Bientôt il est nommé secrétaire du colonel à titre supplémentaire.

C'est incalculable le nombre de secrétaires dont devait s'entourer le colonel Bizard pour ses écritures !

Au camp de Sissonne, le juif Ch... a encore le poste le plus envié : il est cycliste du colonel.

Il jouit d'une faveur plus étrange encore.

On sait qu'au camp les adjudants du bataillon ont chacun leur tente qu'ils ne partagent pas même avec un sous-officier.

Fait inouï, l'adjudant Halles... permit au soldat Ch... d'installer un lit dans sa tente. Et là, le jeune hébreu était comme chez lui, recevait ses amis et traitait l'adjudant comme un être inférieur.

Ce menu détail, pour tous ceux qui ont passé par le régiment, en dit long sur les faveurs et passe-droits dont jouissait le protégé et corollaire du colonel civil.

Le jeune Ch... quitta en octobre dernier les grandes manœuvres avec une permission libérale de quinze jours.

Il s'était parti de la bande choisie qui faisait sa cour à Wellhoff au café de la P... Cet heureux mortel a coulé des jours tissés d'or et de soie au 43^e.

Il était riche !

Voici encore Blum, dont je vous ai déjà parlé.

Il était soldat de 2^e classe — parce qu'il n'y en a pas une 3^e.

Mais la paternelle protection du colonel Bizard veillait sur les destinées militaires de ce jeune israélite, ignare quelque chose d'or.

Lui-même, M. Bizard, le présentait au capitaine comme devant faire un bon élève caporal.

Or, au moment des propositions d'élèves caporaux, Blum était le dernier.

Mais le grand stratège Bizard trouva un truc aussi élémentaire que malhonnête pour résoudre la difficulté : on n'épousa pas la liste des propositions ; on nomma caporaux les premiers numéros et... le dernier.

Qui fut le plus stupéfait ?

Ce fut Blum lui-même, qui regardait ses galons de laine avec l'ébahissement d'une poule devant un cure-dent.

Le caporal Blum concentré dans sa personne et dans son fournilment tous les odeurs caractéristiques des douze tribus d'Israël.

On cita l'histoire de deux chemises dont l'une resta plus ou moins propre pendant quinze jours dans le sac de Blum, tandis que l'autre essaya pendant le même espace de temps les sudes et autres... transpiration du guerrier hébreu en marche pour Sissonne.

C'est là-bas sous la tente que le pot-aux-roses de Jéricho fut découvert, traîné par ses exhalaisons insecticides.

Le capitaine infligea à l'hébreu-casuellet huit jours avec ce motif bien senti : « Etant en marche, a conservé une chemise quinze jours » !

Naturellement, Blum ne fit pas sa punition.

Moqué, tourné en bourrique par ses hommes, qui prenaient plaisir à le faire chavirer sur ses gubilles flagellantes en lui glissant des crocs-en-jambe pendant la marche, le caporal Blum réunissait aux yeux du colonel Bizard toutes les conditions pour devenir un bon sergent dans sa pétaudière.

Malgré tout droit, malgré son commandant, malgré tout, Blum devint sous-officier... et de plus en plus stupéfait.

Mais on s'habitue à tout, même à prendre du galon.

On prétend que chez un marchand de bric-à-brac de Ghetto ancestral, a trouvé un vieux bâton de maréchal qu'il a acheté d'occasion et mis dans son sac... à côté de sa chemise sale.

Il fera son chemin sans plus s'étonner de rien, car il appartient à la compagnie du fr. Bernache-Assolant.

ECHOS

CHAPELETS INDULGENCIÉS

Indulgences du Rosaire et des Pères Croisiers. — On lit dans le Bulletin de l'Archiconfrérie de N.-D. de la Treille :

Nombreuses et précieuses sont les indulgences des chapellets bénits effectivement par les délégués suivants, par les Pères Dominicains ou les Pères Croisiers. Les pieux fidèles de Notre-Dame de la Treille apprendront volontiers qu'ils pourront désormais faire indulgencier de ce double manière, à la Basilique, leurs rosaires et chapellets.

Le Révérend P. Directeur du Rosaire de la région du Nord écrit, en effet, à l'un des chapelains « qu'il se fait un plaisir de l'informer qu'il a obtenu pour lui du Révérendissime Père Général la dispense de la clause restrictive : « ubi non sunt Fratres Ordinis nostri », afin qu'il puisse valablement rosarier les chapellets, même sur le territoire de Lille. La dispense est concédée jusqu'à jour où les Dominicains auront de nouveau une église publique » (30 janvier 1907).

D'autre part, le pouvoir d'attacher aux chapellets les indulgences des Pères Croisiers est arrivé à Notre-Dame de la Treille, signé du cardinal Creton, Préfet de la Sacré Congrégation des Indulgences, en date du 16 janvier 1907, et contresigné avec l'approbation d'usage par Mgr le Coadjuteur, en date du 25 janvier suivant.

BANQUE DE FRANCE

Les quatre premières succursales sur le chiffre de leurs opérations sont les suivantes :

1 Lyon	millions 996
2 Marseille	884
3 Paris	783
4 La Havre	641
5 Bordeaux	617
6 Roubaix-Tourcoing	323
7 Lille	270
8 Nantes	275
9 Rouen	239
10 Valenciennes	207
11 Bayonne	206
12 Angers	204
13 Toulouse	204

Les autres succursales du département occupent :

Cambrail, le 15^e rang (le 49^e en 1905) 179 millions ; Douai, le 38^e rang (le 40^e en 1905) 111 millions ; Dunkerque, le 38^e rang (le 40^e en 1905) 77 millions ; Maubeuge, le 56^e (le 51^e en 1905) 55 millions.

DANS LA HATELLERIE

Un de nos confrères publie la note suivante, que nous reproduisons à titre documentaire :

Dans la réunion privée que le groupement général de la haterellerie de Douai, de Valenciennes et de Dunkerque, ont tenu le 27 février, M. Chavonin, président, rendant compte de sa gestion, a officiellement accusé un déficit de 30.000 francs qu'il a imputé aux fautes commises par un certain nombre de personnes.

Pour combler ce déficit, M. Chavonin a proposé la suppression de tous les bureaux régionaux d'infirmité, qui coûtent de 20 à 40.000 francs par an, et de ne laisser subsister que l'administration générale de Paris, qui continuerait de diriger.

Cette proposition a soulevé une telle émotion que M. Vandeville, de Douai, et M. Dues, ont protesté contre les prétentions de M. Chavonin à qui ils ont reproché de s'être fait, lui dernier, voter une augmentation de traitement de 100 francs.

M. Chavonin ayant persisté dans ses propositions, douze administrateurs syndicaux, parmi lesquels MM. Vandeville et Dues, ont démissionné et se sont retirés. M. Chavonin a alors déclaré qu'il se résolvait à leur concours et qu'il serait pourvu à leur remplacement à l'assemblée générale de juillet prochain.

Ce dissentiment a provoqué une très grosse émotion. De nombreux haterelliers critiques sévèrement l'attitude de M. Chavonin et émettent le projet de créer un groupement dissident.

Au dernier moment, nous apprenons que le Conseil d'administration de groupement de la haterellerie serait disposé à donner sa démission collective et à abandonner ainsi son président M. Chavonin.

CONCOURS DE TAMBOURS

Dans sa dernière réunion, la sous-commission musicale du Comité des fêtes du Vieux-Lille, a décidé l'organisation d'un concours de tambours qui aura lieu le lundi 10 juin, à partir de neuf heures du matin.

Environ 200 francs de prix, diplômes et médailles seront décernés aux vainqueurs.

Outre par règlement sera adressée à toutes les sociétés d'Harmonie et Fanfares et à toutes les personnes qui désireront y participer. La composition du jury donnera,

ce malheureux régiment. Mais, que vouliez-vous qu'ils fassent devant cet envahissement d'influences néfastes, traités en suspects et brimés eux-mêmes par certains chefs que la maçonnerie place de plus en plus aux grades supérieurs ?

Et les braves petits soldats qui arrivent au régiment avec toutes les ardeurs et les illusions de leurs vingt ans, que voulez-vous qu'ils pensent du métier militaire quand ils le voient vicié, dégradé, souillé par ces influences et ces canalleries imposées au nom d'une discipline mensongère ?

Il nous en coûte de devoir toutes ces turpitudes. Mais le public nous presse tellement de continuer cette œuvre de justice, que nous continuerons à montrer ce qu'entend la maçonnerie par ces mots : démocratiser l'armée.

DEM.

Les Presbytères et les Eglises

A OYSOING

On sait que dans la séance du lundi 11 février, le Conseil municipal avait désigné une commission spéciale composée de quatre membres : MM. P. Delpoix, maire ; Aheyard Duriez, adjoint ; André Dewaunay et Valéry Masquelier, conseillers municipaux, afin d'examiner la question relative à la location du presbytère.

Cette commission se rendit au domicile de M. le Curé le vendredi 15, pour examiner les divers dépendances.

Après cette visite, M. l'abbé Caulliez, curé de la paroisse, fut informé de la décision de la commission qui avait fixé le taux de la location à 350 fr., plus les contributions et l'assurance à sa charge.

M. le Curé répondit qu'il ne pouvait accepter ces propositions attendu qu'il avait la faculté d'habiter un immeuble mis à sa disposition dans des conditions beaucoup meilleures.

C'est ainsi que M. l'abbé Caulliez a commencé le déménagement de son mobilier lundi dernier dans un immeuble voisin de l'église.

Cette maison est la propriété de M. Félix Dehaud, maire de Bouvines.

On ignore encore à quel usage l'administration municipale destine l'ancien presbytère ; celui-ci bâti en 1804, servait de maison presbytériale depuis 1815.

A ERQUINGHEM-LYS

A la suite d'une demande écrite formulée par les membres du Comité Catholique au nom des catholiques de la commune, le conseil municipal a été amené à émettre son avis sur la question de gratuité de location pour l'église et le presbytère avec dégrèvement des rétributions.

Le conseil a voté par 14 voix contre 4, a émis un avis favorable à la demande du Comité Catholique.

A MARLY

Dans sa réunion du 27 février, le conseil municipal a décidé la vente du presbytère et du terrain y adossé.

Pour l'église, le « statu quo » est maintenu. Provisoirement, le curé continuera à occuper le presbytère, la location pour éviter la détérioration de l'immeuble.

A VIEUX-ONDE

Le conseil approuve la location du presbytère moyennant une redevance annuelle de trois cents francs, indépendamment des impôts, réparations, location et frais de ball qui restent à la charge du preneur.

Pour le contrat de jouissance de l'église, le conseil, étant donné qu'une forme définitive de contrat de jouissance des édifices du culte n'est pas encore fixée, a décidé de ne rien conclure pour le moment.

Gazette du Nord

Nous recevons l'annonce d'un double deuil qui éprouve cruellement la vaillante Congrégation des Filles de l'Enfant Jésus de Lille.

Seur Sainte-Marie-Justine, âgée de 42 ans, et Seur Sainte-Marie-Eugène, âgée de 31 ans, ont succombé en même temps, jeudi soir, aux atteintes de la variole, qu'elles avaient contractée en soignant les malades à l'hôpital de Dunkerque.

Deux autres religieuses de même établissement, frappées aussi du terrible mal, et prêtes comme elles à offrir joyeusement à Dieu le sacrifice de leur vie, sont exposées à mourir victimes de leur charité.

Grande leçon pour ceux qui voudraient en ruinant la foi, tarir la source de ces héroïques vertus, et ravir aux déshérités de la terre les trésors d'un dévouement que Dieu seul peut inspirer à de nobles âmes.

On nous annonce la mort :

— A ARMENTIERES, de Mme Jules Planas, fille de M. Edouard Turpin, décédée mercredi, dans sa 29^e année.

Ses funérailles auront lieu aujourd'hui, à 9 h., en l'église Saint-Vaast.

Le défunt était le parent de M. l'abbé Fencherolles, curé de Frelinghien, M. l'abbé Hilden, supérieur de l'Institution Saint-Jacques d'Hazebrouck, et M. l'abbé Wandes, professeur à Saint-Judes, à Armentières.

— A ASQ, de M. Charles Moriez, instituteur-adjoint, décédé vendredi, à l'âge de 41 ans, muni des Sacraments.

— A DUNKERQUE, de Mme Françoise La Bail, née Marie Beck, veuve du regrettable capitaine au long cours, expert au Tribunal de Commerce, décédée dans sa 63^e année.

Le défunt était la mère de M. Gabriel La Bail, sous-directeur de la Banque Verley-Ducroix, à Dunkerque, et la sœur de M. Jules Beck, dont on sait le dévouement à toutes les bonnes œuvres.

Les funérailles seront célébrées lundi, à dix heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Lille.

NE PERDEZ PAS D'ARGENT

Pour bien louer vos maisons ou appartements et trouver rapidement locataire, adressez-vous à la publicité du BULLETIN IMMOBILIER de la Croix du Nord. Il paraît en dernière page les mercredis et samedis.

L'insertion, 1 fr. ; pour un mois, 5 fr.

nous en sommes persuadé, toute garantie aux concurrents.

Pour tous renseignements adresser la correspondance à M. le Président du Comité des Fêtes, 2, rue de la Deûle, à Lille.

Les bandits d'Hazebrouck

NOUVELLES PERQUISITIONS ET ARRESTATIONS

Sur commission rogatoire de M. Boudry, juge d'instruction à Béthune, MM. Vignolle et Dupré, commissaires, ont perquisitionné à Merville chez Julien Pollet, nommé d'Abel qui a épousé en secondes noces un homme C. Herman, au service de M. Pruvost, constructeur de bateaux à Charleville.

On a saisi chez cette femme divers objets. Elle a remis notamment une paire de boucles d'oreilles en or qu'elle portait au moment où la police et le gendarmes sont arrivés et qui proviennent, paraît-il, d'un vol commis par son frère en 1905. Les enfants de cette femme ont été confiés à l'Assistance publique.

Jeudi, à Vieux-Berquin, la même scène s'est reproduite pour la femme Fauvar, dans la maisonnette qu'elle habite au centre du village et qui fut souvent le lieu de rendez-vous des bandits. Elle a été incarcérée vendredi à la prison de Béthune.

Soit trouver l'emploi que vous recherchez, consultez votre annonce à un journal qui puise bien.

LA SURDITÉ N'EST PLUS

Consultation gratuite à tous les Lecteurs Voir à la dernière page le Questionnaire

LILLE

LES CHIENS POLICIERS

Les questions de police ont occupé hier la presque totalité de la séance de la Chambre.

Notre municipalité s'en occupe aussi. A la dernière séance du conseil municipal, M. Parmentier a appelé l'attention sur les bons résultats que l'administration communale de Gand avait obtenus dans l'institution des chiens policiers. L'administration municipale de Lille vient de désigner MM. Gobert et Parmentier, conseillers municipaux et Parisot de Sainte-Marie, commissaire de police, pour aller à Gand étudier les détails de fonctionnement de cette institution.

Nous apprenons que ces Messieurs s'y rendront dans quelques jours.

UN OUVREUR QUI TOMBE D'UN TOIT

RUE INKERMANN

Vendredi dans la matinée, deux ouvriers occupés à la réparation du toit de la maison rue d'Inkermann, 43, occupé par M. Fontaine, ancien notaire à Roubaix.

Le plus âgé, Jules Verms, contremaître, 57 ans, marchait le long d'une gouttière. Soudain son pied glissa, entraînant avec lui un grand car ; Verms venait de tomber.

L'ouvrier descendit aussitôt dans la rue ; son camarade était mort ; il s'était fracturé le crâne, la mâchoire inférieure et la cuisse gauche.

Les docteurs Gaudier, Lemoine et Verstraete n'ont pu que constater le décès.

Le cadavre de Verms a été transporté à la Morgue ; il sera aujourd'hui conduit à Asq, où il habitait.

La malheureuse victime était marié et père de deux enfants.

M. le Maire d'Asq, prévenu de l'accident, a annoncé la fâcheuse nouvelle à Mme Verms et à ses enfants avec tous les ménagements possibles, ce qui n'a pas empêché la famille et la population d'être consternées de ce malheur.

Les funérailles seront célébrées à Asq, lundi, à neuf heures. Toutes nos condoléances à cette famille éplorée.

Association des Pages du Christ

A partir du 5 mars, toutes les communications concernant l'œuvre des « Pages du Christ » devront être adressées à M. Guthebeur, président, 36, rue de Saint-Omer, Lille.

Postes. — Hier, 1^{er} mars, a commencé à fonctionner le nouveau bureau de poste composé de la rue de la Chambre-des-Comptes. Ce bureau est dénommé Lille-Chambre-de-Commerce. C'est en effet le Chambre de Commerce qui en a pris l'initiative ; il remplace la recette auxiliaire établie par ses soins en 1889 et qui a dû de suite être très grande importante.

Des démarches incessantes furent faites pour la conversion en Bureau de plein exercice et elles n'aboutirent que sur l'engagement de la Chambre de prendre à sa charge le loyer et tous les frais d'installation. — Par décret ministériel remontant au 17 juillet 1905 mais de nombreuses difficultés en ont retardé jusqu'ici l'application.

Association des Pages du Christ

Association des Pages du Christ. — A partir du 5 mars, toutes les communications concernant l'œuvre des « Pages du Christ » devront être adressées à M. Guthebeur, président, 36, rue de Saint-Omer, Lille.

Postes. — Hier, 1^{er} mars, a commencé à fonctionner le nouveau bureau de poste

composé de la rue de la Chambre-des-Comptes. Ce bureau est dénommé Lille-Chambre-de-Commerce. C'est en effet le Chambre de Commerce qui en a pris l'initiative ; il remplace la recette auxiliaire établie par ses soins en 1889 et qui a dû de suite être très grande importante.

Des démarches incessantes furent faites pour la conversion en Bureau de plein exercice et elles n'aboutirent que sur l'engagement de la Chambre de prendre à sa charge le loyer et tous les frais d'installation. — Par décret ministériel remontant au 17 juillet 1905 mais de nombreuses difficultés en ont retardé jusqu'ici l'application.

CHOCOLAT D'AGUEBELLE

PUR CACAO ET SUCRE
Fabriqué par les P. TRUPHES, d'AGUEBELLE
Dépôt : G. HAUD, 74, Rue Nationale, LILLE

de le forcer à se lever pour lui conter sa peine, lui demander conseil et appui.

Cette tentation ne dura que le temps d'un éclair... Non, même à lui, elle ne pouvait confier le terrible secret !. Et l'âpre, rigide, elle regagna sa chambre... — Vous pouvez vous retirer ; dit-elle à Mina. Ce soir, je n'aurai pas besoin de vos services.

Mais, quand elle se trouva seule, toute son énergie l'abandonna ; elle éclata en sanglots convulsifs et se laissa glisser sur le tapis. Elle se baissa vers le siège d'un fauteuil, elle cria sa peine comme un enfant.

— Pourquoi a-t-il fait cela... Je ne demandais qu'à lui pardonner !. Mon Dieu, mon Dieu, ayez pitié de moi ! C'est trop !. Mon cœur se brise !.

Cette nuit-là fut pour la jeune femme une nuit de févrie. Elle repassa toute son existence depuis le jour où Philippe y était entré et, ainsi qu'il arrive en pareil cas, elle crut avoir trouvé la clé de toutes les énigmes qui l'avaient surprise ou froissée ; la froide réserve de son mari, la répugnance visible qu'il opposait à ses propositions de voyage en Provence, tout, jusqu'à ce désir d'occuper sa vie, de se créer une grande situation, devenait pour la jeune femme autant de preuves accablantes de sa culpabilité !.

(A suivre).

CHOCOLAT D'AGUEBELLE

PUR CACAO ET SUCRE
Fabriqué par les P. TRUPHES, d'AGUEBELLE
Dépôt : G. HAUD, 74, Rue Nationale, LILLE